

**LG Gaming Weeks**  
**Terms and Conditions**

[Français](#)

# Conditions générales pour le Jeu-concours LG Gaming Weeks

## Organisateur

La Société LG ELECTRONICS, au capital de 676,159,777 €, ayant son siège social à LG Twin Tower, 128 Yeoui-daero, Yeongdeungpo-gu, Seoul, 150-721, Korea.

ci-après « LG » ou « l'Organisateur »

## Préambule

En participant à ce jeu-concours, vous (ci-après « Participant ») acceptez d'être lié par les conditions générales suivantes.

Les présentes Conditions Générales (Les Conditions Générales) prévalent en cas de conflit ou d'incohérence avec toute autre communication, y compris la publicité ou les supports de communication liés au jeu-concours. Les Conditions de Participation font partie des Conditions Générales. En s'inscrivant à ce jeu, les Participants acceptent les Conditions Générales. Veuillez conserver une copie pour votre information.

L'Organisateur prend la protection des données au sérieux. En participant à ce jeu-concours, vous confirmez avoir lu la politique de confidentialité [pour les résidents en France : <https://www.lg.com/fr/privacy>]. Les informations personnelles requises incluent notamment les éléments suivants :

- Nom, prénom
- Adresse e-mail liée au compte MyLG (LG.com)
- Adresse
- Numéro de téléphone

En soumettant toute information requise dans le cadre de leur participation au jeu-concours, les Participants acceptent que leurs informations soient conservées et traitées conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et aux lois applicables en matière de protection des données (voir article 6 des présentes Conditions Générales).

## **Article 1: Jeu-concours « Jeu concours Gaming week » (à partir du 12 août 14H CEST (12H UTC) jusqu'au 01 septembre 2024 23H59 CEST (21H59 UTC))**

### A. Conditions particulières de participation au jeu-concours

1. Achat sur le site internet de LG parmi la liste des produits « LG Gaming week ». Les Participants devront avoir effectué leur achat entre le 12 août et le 01 septembre 2024 pour pouvoir participer au tirage au sort.
2. Mécanique du jeu : Les 5 gagnants seront désignés via tirage au sort (choix aléatoire) parmi tous les participations éligibles.

### B. Lots

5x Carte cadeau (valeur unitaire : 100,00 €) valable sur toute la plateforme steam

### C. Conditions générales de participation au jeu-concours

1. Ouvert exclusivement aux Participants résidant en France, à l'exclusion des employés (et de leur famille proche) de LG, des sociétés affiliées, des agents ou de toute autre personne liée professionnellement au jeu-concours.
2. Sauf si la loi l'interdit, les Participants doivent être âgés de 18 ans ou plus.
3. Les Participants participant au jeu-concours doivent être les titulaires du compte MyLG (LG.com) utilisé.
7. Le compte MyLG (LG.com) doit rester actif pendant et 15 jours après la fin du jeu-concours pour être validé au cas où votre participation serait gagnante.
  - a. Les gagnants potentiels seront informés par e-mail sous 15 jours après la fin du tirage au sort (01 septembre à 23H59 CEST) afin de leur expliquer la procédure de réclamation du prix. Chaque Participant est responsable de la surveillance de ses e-mails pour la notification du prix et la réception des communications liées exclusivement à ce présent jeu-concours.
  - b. En participant à ce jeu-concours, les Participants acceptent de recevoir des e-mails de notifications liés exclusivement au déroulement du présent jeu-concours de la part de l'Organisateur.
  - c. Si le(s) gagnant(s) potentiel(s) d'un prix ne peut (peuvent) être joint(s) par l'Organisateur ou son agent désigné dans un délai de 7 jours calendaires suivant la fin du tirage au sort, soit le 08 septembre, 23H59 CEST en utilisant les coordonnées fournies au moment de l'inscription, ce(s) gagnant(s) potentiel(s) ne pourra (pourront) plus prétendre à gagner un prix et un autre gagnant potentiel du prix pourra être sélectionné à la seule discrétion de l'Organisateur.
  - d. L'Organisateur se réserve le droit de demander des documents (en cas de doute raisonnable) pour confirmer l'identité du gagnant potentiel (âge, adresse résidentielle et adresse électronique, numéro de téléphone portable), son éligibilité et toute information soumise par le gagnant potentiel, avant de remettre le(s) prix. Si les informations demandées ne sont pas reçues par l'Organisateur (ou son agent désigné) ou si une inscription n'a pas été vérifiée ou validée à la satisfaction de l'Organisateur dans le délai imparti, cette inscription peut devenir invalide.
8. Une (1) participation maximum par Participant. Un Participant ne peut pas gagner plusieurs prix.

Le non-respect d'une partie des conditions mentionnées ci-dessus entraînera la disqualification du Participant au jeu concours.

### **Article 2 : Période du jeu-concours**

La jeu-concours démarre le 12 août 14H CEST (12H UTC) jusqu'au 01 septembre 2024 23H59 CEST (21H59 UTC). Toute inscription reçue en dehors de ces heures et dates ne sera pas prise en compte.

### **Article 3: Sélection des gagnants**

1. Tous les gagnants seront sélectionnés par un tirage au sort via un programme informatique audité de manière indépendante parmi toutes les participations valides reçues à la date de clôture.
2. Les gagnants seront informés par e-mail dans les 15 jours après la fin du jeu-concours.

### **Article 4: Informations générales**

1. Limitations de responsabilité - dans la mesure permise par la loi, l'Organisateur n'assume aucune responsabilité pour :
  - a. Toute transmission électronique de données défectueuse, incorrecte, défaillante ou erronée ;
  - b. Défaillance de la ligne de communication, quelle qu'en soit la cause, concernant tout équipement, système, réseau, ligne, satellite, serveur, ordinateur ou fournisseur utilisé dans tout aspect de ce jeu-concours ;
  - c. Participations perdues, endommagées ou retardées. Une preuve d'envoi ne sera pas acceptée comme preuve de réception ;
  - d. L'inaccessibilité ou l'indisponibilité d'Internet ou de tout site Web/site de médias sociaux ou autre ;
  - e. La combinaison de tous les éléments.
2. L'Organisateur n'est pas responsable des taxes, frais de douane ou autres coûts requis pour ou liés à la réception du prix.
3. L'Organisateur ne compensera pas non plus tout prix qui ne peut être échangé ou reçu par un gagnant en raison de la douane ou d'autres réglementations locales, ou qui est endommagé, retardé ou perdu en raison d'une cause extérieure à l'Organisateur.
4. Les gagnants sont responsables de la déclaration et du paiement de toutes les taxes et charges applicables à la valeur d'un prix attribué dans la juridiction du gagnant.
5. Si, pour quelque raison que ce soit, le jeu-concours ne peut pas se dérouler comme prévu pour des raisons incluant, sans s'y limiter, une falsification, une intervention non autorisée, une fraude, des défaillances techniques ou toute autre cause indépendante de la volonté de l'Organisateur qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce jeu-concours, l'Organisateur se réserve le droit (sous réserve de toute instruction écrite donnée en vertu de la loi applicable) de disqualifier toute personne qui altère le processus de participation et d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le jeu-concours ou d'invalider toute participation concernée, mais il s'efforcera de minimiser l'effet sur les Participants afin d'éviter toute déception excessive.
6. En cas de survenance d'un acte, d'une omission, d'un événement ou d'une circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'Organisateur et empêchant ce dernier de se conformer aux présentes Conditions générales, tel qu'un changement de lieu, une modification ou une annulation d'un événement, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable de tout manquement ou retard dans l'exécution de son obligation.

7. L'Organisateur ne peut accepter aucune responsabilité pour tout dommage, perte ou préjudice subi par un Participant au jeu-concours ou résultant de l'acceptation d'un prix. Rien n'exclut la responsabilité de l'Organisateur en cas de décès ou de préjudice corporel résultant de sa négligence.
8. En participant à ce jeu-concours, tous les Participants acceptent les présentes Conditions Générales et d'y être liés.
9. L'Organisateur est le seul à pouvoir déterminer en dernier ressort quelles participations sont authentiques et donc éligibles pour participer à cette loterie. La décision de l'Organisateur est définitive et aucune correspondance ne sera engagée.
10. Si l'une des dispositions des présentes Conditions Générales est jugée invalide, illégale ou inapplicable, elle sera supprimée des présentes Conditions Générales et les autres clauses resteront en vigueur et de plein effet.

[Pour les résidents en France] Le Règlement est exclusivement régi par la loi française. Conformément à la procédure de règlement amiable des litiges, tout conflit découlant du présent règlement devra faire l'objet préalable d'une mise en demeure adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Sans retour ou sans accord des parties dans un délai de trente (30) jours suivant sa réception, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges et après démarche préalable auprès de l'Organisateur, le Service du Médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti. Les modalités de saisine du Médiateur figurent sur : <https://www.lg.com/fr/mediation>

#### **Article 6 : Protection des données**

L'Organisateur n'utilisera les données personnelles fournies que pour l'administration du jeu-concours et la vérification des participations, le cas échéant, et à aucune autre fin, à moins que le Participant n'ait donné son accord ou qu'il ait choisi de recevoir de futures communications commerciales. Pour consulter la politique de confidentialité de l'Organisateur, rendez-vous sur : <https://www.lg.com/fr/privacy>

« Règlementation de protection des données à caractère personnel » désigne la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée ultérieurement, ses décrets d'applications, le Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 à compter de son entrée en vigueur, tout autre texte législatif ou réglementaire relatif à la protection des données à caractère personnel venant le compléter ainsi que toutes les délibérations prises par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et les pratiques de cette dernière ;

Conformément à la Règlementation de protection des données à caractère personnel, le Participant dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement ou d'opposition pour des motifs légitimes ou à des fins de prospection commerciale au traitement de ses données personnelles en adressant une demande à Service Client LG Electronics France – Immeuble Workstation - 25 quai du Président Paul Doumer CS90139-92408 COURBEVOIE CEDEX (remboursement du timbre sur demande, au tarif lent en vigueur, pour toutes les requêtes concernant les données personnelles uniquement) ou sur [lg.donneesperso@lgepartner.com](mailto:lg.donneesperso@lgepartner.com) (ceci n'est pas une adresse de contact pour le suivi de toute participation ; elle est exclusivement dédiée aux données personnelles), accompagné de la

copie d'un titre d'identité portant la signature du participant. Les Participants disposent également d'un droit de définir des directives générales et particulières sur le sort de ses données à caractère personnel après leur mort ainsi que le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.